



Forum supprimé et compte usurpé

Par **morpheus**, le **11/05/2008** à **03:02**

Bonjour,

Je me permets de venir exposer mon problème ici à la demande de Forumactif.

En effet je suis, ou du moins, j'étais fondateur d'un forum amateur (et sans but lucratif) de graphisme destiné à l'entraide des membres.

J'ai constaté aujourd'hui que mon forum à tout simplement été supprimé par une personne ayant usurpé mon compte qui me permettait d'accéder au forum en question.

Voici le message que l'équipe de mon forum a reçu suite a cette suppression:

[citation]L'administrateur : InXTR3Mis (Adresse ip: 89.3.97.75) a choisi de supprimer le forum depthdesign.superforum.fr. S'il valide effectivement la suppression, ce forum ne sera plus accessible. Le fondateur du forum pourra le remettre en place à cette adresse : <http://www.forumactif.com/fr/outils/> Cordialement, le support de forumactif <http://forum.forumactif.com/>[/citation]

Il s'avère que le pseudo inXTR3Mis est bien mon pseudo MAIS cet IP n'est pas le mien puisque celui indiqué dans le message est un IP français et moi, j'habite en Belgique (IP Belgacom).

Que puis-je faire pour d'éventuelles poursuites envers cette personne qui a usurpé mon compte et supprimé mon forum?

Je me tien à votre entière disposition pour de plus amples informations.
Bien à vous Morpheus(inXTR3Mis).

Par **bulle972**, le **11/05/2008 à 08:02**

Bonjour

Concernant ton problème, change ton adresse e-mail (fondateur). Crée une nouvelle boîte en dehors d'Hotmail cela évitera ce genre de problème.

Ensuite, je t'invite à contacter le fournisseur français Numéricâble, car l'IP indiqué pointe là-bas et d'expliquer ton problème comme tu viens de le faire, n'hésite pas à indiquer dans le mail ou le courrier que tu enverras que tu comptes porter plainte auprès du procureur du Roi afin de les faire bouger.

L'adresse e-mail : abuse@numericable.fr

L'adresse postale: NC NumériCâble

12-16 rue Guynemer

92445 Issy les Moulineaux Cedex

En fonction des informations que tu obtiendras, n'hésite pas à porter plainte auprès du procureur du Roi, tu es dans ton droit. Tu obtiendras plus d'information sur le lien hypertexte.
http://www.mrax.be/article.php3?id_article=187

Dis-toi que c'est probablement quelqu'un de ton entourage qui a fait ça, car le geste n'est pas très mûlin ; IP si c'est la sienne apparente et suppression d'un forum pour lequel il y a une sauvegarde effectuée donc complètement inutile pour un hacker ou défacteur sur un tel type de support.

Par **morpheus**, le **11/05/2008 à 17:44**

Bonjour et merci de ce conseil.

Je ne manquerai pas de le suivre.

Si une personne a un autre avis ou conseil, je suis bien entendu à l'écoute.

Bonne journée

Amicalement - Morpheus

Par **morpheus**, le **12/05/2008 à 22:39**

Bonsoir,

pas d'autres avis pour un soucis forumactif qui me redirige vers votre forum?

Dois-je comprendre que je dois me débrouiller seul?

Amicalement - Morpheus

Par **frog**, le **12/05/2008** à **23:15**

Disons que dans la mesure où le préjudice n'est pas important et que la police et la justice française sont débordées, il vous coûterait plus de temps et d'énergie d'entamer une procédure que cela n'en vaut la peine. Et ce, pour un résultat sans doute dérisoire.